

LES EFFETS DE LA HAUSSE DES TAUX PÈSERONT ENCORE SUR LE CRÉDIT BANCAIRE AU SECOND SEMESTRE 2023

Les effets du resserrement de la politique monétaire sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, patents depuis le quatrième trimestre 2022, se sont encore intensifiés au deuxième trimestre 2023.

En recul continu depuis l'automne 2022, l'impulsion du crédit au secteur privé est négative depuis février 2023. Elle a atteint, en juin 2023, son niveau le plus bas depuis 2010. L'impulsion du crédit aux sociétés non financières a enregistré un recul d'ampleur inédite depuis 2008 : à partir d'un niveau historiquement élevé à l'été 2022, elle est devenue négative en l'espace de 8 mois (avril 2023). Malgré une diminution plus contenue, l'impulsion du crédit aux ménages est entrée plus tôt en territoire négatif (novembre 2022) du fait d'un niveau initial moins élevé.

Dans le même temps, la variation en glissement annuel de l'encours des prêts bancaires au secteur privé a été divisée par plus de trois entre septembre 2022 (+7,1%) et juin 2023 (+2,0%). Particulièrement dynamique en septembre 2022 (+8,9%), le rythme de croissance (+3,0%) des prêts aux sociétés non financières restait, en juin 2023, très supérieur à celui des prêts aux ménages (+1,7% contre +4,6% en mai 2022, point récent le plus élevé). Les banques interrogées par la BCE, dans le cadre de sa *Bank Lending Survey*, entre le 19 juin et le 4 juillet 2023 font état d'une poursuite du durcissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises au deuxième trimestre 2023, quoique à un rythme moins prononcé qu'au premier. Les risques associés aux perspectives économiques et à la situation individuelle des entreprises ont constitué les principaux motifs de resserrement. Les banques ont également indiqué avoir durci les critères d'octroi des crédits aux ménages, plus fortement qu'au deuxième trimestre pour les crédits à la consommation, plus modestement pour les prêts à l'habitat.

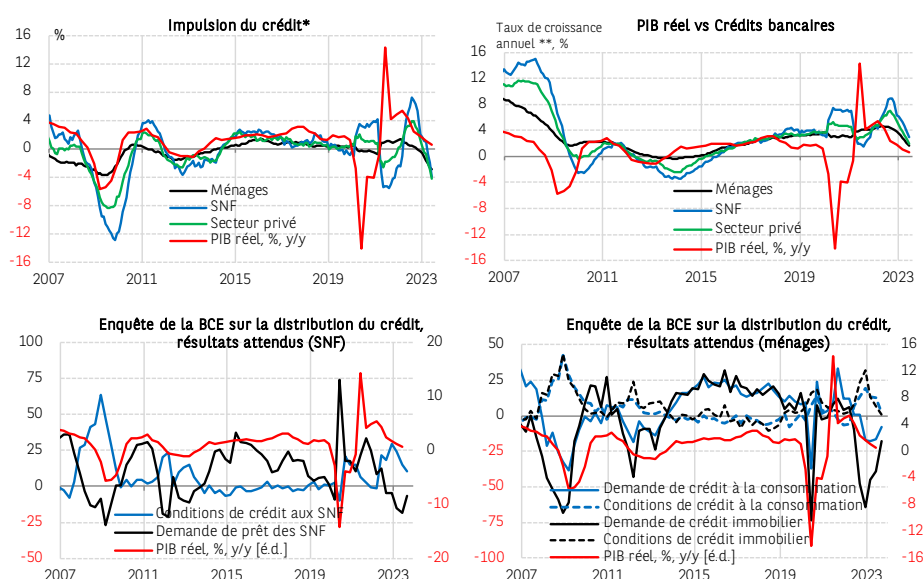
Pour l'heure, le recul de l'inflation dans la zone euro (+5,3% en juillet 2023, le plus faible niveau depuis janvier 2022) est exclusivement imputable à la baisse des prix de l'énergie et alimentaires. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a quasiment pas reflué (+5,5%) de son niveau record de mars (+5,7%), même si, d'après les économistes de la BCE, elle aurait atteint son pic¹. Le freinage prononcé du crédit bancaire devrait en effet continuer de produire ses effets au cours des prochains mois, ce qui contribuera à leur donner raison. Le corollaire sera une stagnation de l'activité entre le troisième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024 (+0,5% de croissance du PIB attendue pour la zone euro en 2023, +0,6% en 2024). Pour le troisième trimestre, les banques interrogées poursuivraient le resserrement de leurs critères d'octroi, mais plus modérément qu'au deuxième trimestre (à l'exception notable des prêts à l'habitat, dont les critères demeureraient inchangés). La répercussion de la hausse des coûts des ressources bancaires sur les taux appliqués à la clientèle continuera toutefois de peser sur la demande, qui accuse déjà une forte baisse.

Consciente de la diffusion inachevée des effets de la hausse cumulée de 4,25% des taux directeurs entre juillet 2022 et juillet 2023 à la demande de financement et à l'activité, la BCE a infléchi son discours lors de l'annonce de sa décision du 27 juillet dernier. Elle laisse désormais entrevoir une pause lors de la réunion du Conseil des gouverneurs du 14 septembre et des suivantes.

Laurent Quignon

¹ECB (2023), "Underlying inflation measures: an analytical guide for the euro area", ECB Economic Bulletin, Issue 5/2023, 4 August.

ZONE EURO : IMPULSION DU CRÉDIT



*L'impulsion du crédit est mesurée comme la variation annuelle du taux de croissance annuel des prêts des IFM ** corrigés des titrisations

SOURCE : BCE, ENQUÊTE SUR LA DISTRIBUTION DU CREDIT, CALCULS BNP PARIBAS

